



REPUBLIQUE  
DE  
GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

INSTITUT SUPERIEUR des SCIENCES de l'EDUCATION de  
GUINEE à CONAKRY n° 2/1018004/ISSEG/C/DG

DIPLÔME DE MAÎTRISE

Vu le décret n°91/147/PRG/SGG du 24 mai 1991 Portant statut de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education,

Vu l'arrêté n°8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997, Portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de GUINEE,

Vu les procès-verbaux des jurys attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, prévu par les textes réglementaires,

est décerné à

Le Diplôme de Maîtrise de :

*Langue Anglaise*

Matricule : 060716024

M. : *Ansoumane CAMARA*

Né(e) le : 1984 à *Boké*

Fils (le) de : *Arafan Abdoulaye*

et de : *Fatou Keita*

Session : 2010

Mention : *ASSEZ BIEN*

En foi de quoi le présent Diplôme lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur Général, le 13 octobre 2010

Le Chef de Département

*Dr Lansana CAMARA*

Le Secrétaire Général

*Dr Albert BALAMOU*

Le Directeur Générale

*Dienabou BARRY*

